

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 27
Représentés : 02
Votants : 29

L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAIN, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT)

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Délibération n°

2026_D_010

Objet de la délibération : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Les articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS soit fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié représentant les usagers, est désignée par le maire.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

► **FIXE** la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- Le maire, président de droit,
- 8 élus au sein du conseil municipal,
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

